

Charte du participant éco-responsable

En participant à la RVPM, je m'engage à :

1 - Respecter la nature

- Respecter et préserver notre environnement, les sites traversés, la faune et la flore et tout particulièrement les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs, ce qui m'engage à ne pas couper les sentiers.
- Emprunter les sentiers privés de la course **UNIQUEMENT** le jour de la course : **samedi 17 septembre 2022**-

Ne rien jeter au sol, mettre mes déchets dans une poubelle ou container de tris sélectifs mis à ma disposition.

- Utiliser prioritairement les toilettes à disposition. J'économise l'eau en évitant de laisser couler le robinet ou la douche. Je ne gaspille pas l'énergie en éteignant la lumière.

2 - Respecter les personnes

- Respecter autrui : les autres coureurs et randonneurs, **les bénévoles**, les partenaires mais aussi les spectateurs ou accompagnants que vous ne manquerez pas de croiser sur le parcours.
- Conserver mon intégrité physique et morale : n'utiliser aucune substance dopante, ne pas tricher, ni avant, ni pendant, ni après la course.
- Ne pas céder mon dossard à une autre personne sous peine d'exclusion.

3 - Respecter les valeurs de solidarité

- Venir en aide à toute personne en difficulté.
- Participer aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche éco-responsable.

Pour tous, participants et bénévoles,
La RVPM doit être un moment convivial & festif!